

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : alexandra-fiset-cssmb-gouv-qc-ca

<https://www.cadre21.org/membres/e026ea42555911844f8b77c5>

Date d'obtention : 2026-02-26 15:30:07

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Tout d'abord, il est important d'évaluer si nous devons ou pas débuté la trousse sexto. (Est-ce une situation sexto, est-ce que c'est notre mandat, etc.)

Par la suite, il faut remplir la grille avec la personne qui rapporte la situation et les témoins.

Une fois les grilles remplies avec les témoins, l'intervenant juge si l'acte est impulsif ou malveillant.

Si l'acte est impulsif, nous remplissons la grille avec l'instigateur et nous lui confisquons son téléphone.

Dans un cas malveillant, nous appelons les policiers, nous rencontrons l'instigateur pour lui expliquer les démarche et nous confisquons son cellulaire.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il est important de bien analyser chaque situation. Il est important de respecter notre mandat et référer les personnes au bonne endroit pour avoir du soutien.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate est le jugement de l'acte impulsif ou malveillant.